



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Issy-les-Moulineaux, le 28 juin 2018

Approbation par les actionnaires d'ANF Immobilier de la fusion-absorption par Icade

Suspension de la cotation d'ANF Immobilier

L'assemblée générale mixte des actionnaires d'ANF Immobilier et l'assemblée spéciale des porteurs d'actions à droit de vote double, réunies ce jour, ont approuvé la fusion-absorption d'ANF Immobilier par Icade.

En conséquence, la réalisation de cette fusion demeure uniquement soumise à son approbation par l'assemblée générale mixte des actionnaires d'Icade convoquée le 29 juin 2018 à 9H30.

Dans ce cadre, ANF Immobilier confirme qu'elle a demandé la suspension de la cotation de ses titres sur Euronext Paris ce jour après clôture de la bourse.

Si le projet de fusion-absorption est approuvé par l'assemblée générale mixte des actionnaires d'Icade, la suspension mentionnée ci-dessus sera maintenue jusqu'au 4 juillet 2018, date à laquelle les nouvelles actions Icade seront émises et admises aux négociations sur Euronext Paris et les actions ANF Immobilier radiées de la cote.

Dans le cas contraire, les actionnaires seront informés de la cessation de la suspension de la cotation des titres ANF Immobilier par un nouvel avis.

Pour rappel, si à la date prévue de réalisation de la fusion (soit le 29 juin 2018), des actionnaires d'ANF Immobilier n'étaient pas propriétaires du nombre d'actions ANF Immobilier nécessaire, en application de la parité d'échange de la fusion (soit 3 actions Icade pour 11 actions ANF Immobilier), pour obtenir un nombre entier d'actions Icade, les intermédiaires financiers concernés (i) céderont sur le marché Euronext Paris les actions Icade non attribuées correspondant aux droits formant rompus selon les modalités prévues aux articles L. 228-6-1 et R. 228-12 du Code de commerce et (ii) répartiront les fonds ainsi obtenus entre les titulaires de droits formant rompus et en proportion de leurs droits, dans un délai de 30 jours à compter du 4 juillet 2018.

Un communiqué conjoint sera publié par ANF Immobilier et Icade à l'issue de l'assemblée générale mixte d'Icade du 29 juin 2018 confirmant, en cas d'approbation de la fusion par cette dernière, les prochaines étapes de la réalisation de la fusion.

Avertissement

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue pas, ni ne doit être interprété comme, une offre de vente ou de souscription ou une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription (ou toute annonce d'une telle offre ou sollicitation à venir) de titres financiers en France, aux États-Unis d'Amérique (les "États-Unis") ou dans toute autre juridiction. Aucune offre de vente ou de souscription de titres ou de sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres ne sera faite en France, aux États-Unis ou dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant enregistrement, dispense d'enregistrement ou d'inscription ou qualification appropriée en vertu des lois sur les titres financiers de cette juridiction, et, de la même manière, la distribution de ce communiqué dans ces juridictions peut faire l'objet de restrictions. Les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer à propos de, et observer, ces restrictions. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les titres financiers de ces juridictions.

Les titres financiers auxquels il est fait référence dans ce communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le "US Securities Act") et ne peuvent être offerts, vendus, transférés ou aliénés autrement aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'obtention d'une exemption, ou dans le cadre d'une transaction non soumise, aux exigences d'enregistrement en vertu de la loi américaine sur les titres financiers et en conformité avec les lois étatiques applicables aux titres financiers. Icade n'a pas enregistré et n'a pas l'intention d'enregistrer une quelconque partie d'une offre aux États-Unis ni de procéder à une offre au public de titres en France, aux États-Unis ou dans tout autre pays.

A propos d'ANF Immobilier

ANF Immobilier (ISIN FR0000063091) est une foncière d'investissement cotée, détenant un patrimoine diversifié de bureaux, commerces et hôtels pour un montant de 648 millions d'euros en France. Elle est une foncière de transformation, en métamorphose, tournée vers l'immobilier tertiaire, la création de valeur et l'accompagnement des métropoles régionales dynamiques. Elle est actuellement implantée à Bordeaux, Lyon, Marseille et Toulouse. Cotée sur Euronext Paris, elle est présente dans l'indice de référence immobilier EPRA Developed Europe, ANF Immobilier est une société du groupe Icade.

<http://www.anf-immobilier.com>

Contact ANF Immobilier :

Laurent Milleron

investorrelations@anf-immobilier.com